

## Partie 1 bleu / Partie 2 : gris / Partie 3 : rouge

- **Abstention** : refus de participer à un vote
- **Alternance** : succession au pouvoir de majorités politiques opposées
- **Amender** : modifier un projet de loi en cours de discussion au parlement.
- **Boycott** : refus d'acheter un produit.
- **Casques bleus** : force de maintien de la paix de l'ONU, envoyée par le Conseil de Sécurité dans une zone de conflit pour protéger la population civile ou servir de force d'interposition.
- **citoyen** : personne vivant dans un régime démocratique avec des droits et des devoirs. Il exerce le pouvoir par ses représentants élus au suffrage universel lors des différentes élections.
- **citoyenneté** est l'état ou la qualité de citoyen. Elle permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une communauté nationale
- **Civilité** : politesse et attitude de respect des personnes entre elles.
- **Civisme** : respect par le citoyen de ses devoirs envers l'Etat et envers les autres citoyens au nom de la solidarité.
- **Code civil** : le recueil des lois qui précise les droits des individus dans la société. Il a été réalisé et publié à la demande de Napoléon Ier en 1804.
- **cohabitation** : elle désigne la coexistence institutionnelle entre un chef de l'Etat et un chef du gouvernement (premier ministre) (issu de la majorité parlementaire) politiquement opposé comme en 1986 avec un président socialiste et un premier ministre de droite.
- **Collectivité territoriale : (ou collectivité locale)** : circonscription administrative, partie du territoire d'un Etat disposant d'une certaine autonomie de gestion,  
**En France, les différentes formes de collectivités territoriales sont :**
  - les communes,
  - les départements,
  - les régions
- **Conseil constitutionnel** : gardien de la Constitution. Assemblée de neuf personnes chargée de vérifier la validité du déroulement des élections et la constitutionnalité des lois votées par le Parlement avant leur application.
- **Constitution** : est la loi fondamentale d'un Etat qui définit les droits et les libertés des citoyens ainsi que l'organisation et les séparations du pouvoir politique (législatif, exécutif, judiciaire).
- **Décentralisation** : action de l'Etat d'abandonner ou de transférer certaines compétences aux collectivités locales ou territoriales.
- **Décret** : ordonnance, décision prise par le pouvoir exécutif = président de la République et le premier ministre sans passer par le pouvoir législatif = le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat).
- **Défense Nationale ou globale** : protection du pays menée par tous les services de l'Etat contre toute forme de menaces. Idée selon laquelle la défense

comprend des domaines d'intervention multiples - militaire, civil, économique, culturel - et implique la participation de tous les citoyens.

- **Démocratie** : (du grec demos peuple et kratos ) : régime politique où les citoyens exercent le pouvoir par le biais de leur représentant élu au suffrage universel.

- **Dissolution** : Elle permet, au Président de la République de renverser les députés, obligeant l'organisation de nouvelles élections législatives.

- **Droit du sang** : droit qui accorde à un enfant la même nationalité que celle de l'un ou de ses deux parents (par filiation ou par hérédité familiale).

- **Droit du sol** : droit qui accorde la nationalité à un individu selon son lieu de naissance (par acquisition du fait du lieu de naissance...)

- **Droits civils et individuels** : droits accordés à chacun par la loi (liberté de penser, de s'exprimer, d'avoir une religion...).

- **Droit politique** : électeur et éligible (seuls les citoyens le possède).

- **Droit socio-économique** : droit à la sécurité é sociale, à un travail avec un salaire permettant de vivre dignement, à un logement salubre, à une instruction...

- **Electeur** : Personne qui participe à une élection et qui possède le droit de vote.

- **Election** : (ou scrutins) : ensemble des opérations qui permettent de désigner par le vote un ou plusieurs représentants.

- **Eligibilité** : ensemble des conditions nécessaires pour se présenter à une élection.

- **S'Engager** : agir concrètement au sein d'une association d'un parti, d'un syndicat...pour faire vivre ses valeurs et les défendre si nécessaire

- **Etat** : territoire délimité par des frontières et dirigé par un gouvernement.

- **Etat-providence** : Etat jouant un rôle actif dans la redistribution des revenus et la prise en charge des risques sociaux.

- **Ethique** : morale.

- **Force de dissuasion** : technique ayant pour but d'empêcher les ennemis d'attaquer un pays par crainte des réponses (arme nucléaire).

- **Gouvernement** : Organe investi du pouvoir exécutif afin de diriger un Etat.

- **Indivisibilité** : qu'on ne peut diviser. Principe qui garantit, par exemple, une application identique des lois sur tout le territoire français.

- **Initiative des lois** : fait de proposer un projet de loi (gouvernement) ou une proposition de loi (parlement).

- **Intérêt général** : ce qui est bénéfique à l'ensemble de la collectivité

- **JDC : Journée Défense et Citoyenneté** : elle est effectuée par tous les Français avant l'âge de 18 ans. Elle a pour but de faire connaître les missions de la défense nationale ou globale.

- **Journal officiel** : la publication officielle des lois et des décrets. Tous les textes publiés au Journal officiel entrent en vigueur le lendemain.

- **Laïcité** : loi de 1905 : séparant l'Etat français des **Eglises** (avec E majuscule : ensemble des croyants d'une religion). Ainsi l'Etat est neutre, ne finance plus aucun culte. Cela permet la **liberté de conscience** (de croire ou ne pas croire) sans **prosélytisme** (volonté de répandre, d'imposer sa religion ou ses idées) ou signes religieux **ostentatoires** (voyant). Le but est l'intégration de tous sans discrimination. Elle permet aussi l'égalité devant la Loi sans distinction.
- **Laïque** : indépendante de toute religion.
- **Liberté de culte** : fait de pouvoir pratiquer librement sa religion.
- **Lobby (ou groupe de pression) au pluriel lobbies** : groupe de personnes exerçant des pressions sur les pouvoirs publics pour faire triompher leurs intérêts particuliers. C'est aussi : groupe d'intérêt ou de groupe d'influence.
- **Majorité absolue** : Pour être élu, il faut obtenir la moitié des voix plus un.
- **Majorité relative** : Election candidat ayant obtenu le plus de voix au 2<sup>nd</sup> tour.
- **Mandat** : Mission d'une durée limitée confiée par des citoyens à leur(s) élu(s).
- **Médias** : ensemble des moyens de diffusion de l'information auprès du public (presse écrite, télévision, radios, Internet, etc.).
- **Monopole de l'information** : situation où l'Etat est le seul à pouvoir diffuser les informations (situation rencontrée dans les régimes totalitaires ou autoritaires).
- **Motion de censure** : texte émanant de l'Assemblée nationale contre la politique du gouvernement. Si elle est votée à la majorité absolue par les députés alors le gouvernement est renversé donc président doit nommer un nouveau 1<sup>er</sup> ministre qui lui proposera un nouveau gouvernement. A l'inverse le vote d'une **motion de confiance** vient renforcer la politique gouvernementale.
- **Nation** : désigne un groupe humain qui se caractérise par la volonté de vivre un avenir commun. Unité = une langue, un héritage historique et culturel...
- **Naturalisation** : Octroi par un Etat de la nationalité de ce pays
- **Navette** : aller et retour d'un texte de loi entre l'Assemblée nationale et le Sénat en vue de l'adoption d'un texte unique.
- **Non-communautaire** : ne faisant pas partie de l'Union européenne.
- **ONG (Organisation Non Gouvernementale)** : organisation financée essentiellement par des dons privés, indépendante des états.
- **ONU (Organisation des Nations Unies)** : organisation internationale créée le 26 juin 1945. Elle est chargée de maintenir la paix et la sécurité internationale ainsi que d'assurer le développement et la coopération des Etats membres.
- **Opinion publique** : Ensemble des avis, des points de vue des citoyens.
- **Ordonnance** : Texte de loi issu du pouvoir exécutif à qui le parlement a accordé pour un temps limité ou pour une difficulté ponctuelle le pouvoir de faire la loi.
- **Parité** : ici, répartition égale entre les hommes et les femmes
- **Parlement** : association des 2 chambres possédant le pouvoir législatif, l'Assemblée nationale et le Sénat.

-**Partis politiques** : ensemble de personnes regroupées autour d'idées communes. Ils présentent des candidats aux élections et appliquent leur programme en cas de victoire.

- **Pluralisme politique ou multipartisme** : diversité des courants d'opinion, de leurs représentants et des partis politiques = fondement de la démocratie.

- **Pouvoir exécutif** : pouvoir chargé d'exécuter les lois + définir les règles pour application + gérer les affaires courantes de l'Etat. En France = président de la République et au gouvernement (1<sup>er</sup> ministre et ministres).

- **Pouvoir judiciaire** : mission contrôler l'application de la loi + sanctionner son non-respect. Il arbitre les litiges qui lui sont soumis = tribunaux, magistrats.

- **Pouvoir législatif** : pouvoir chargé de préparer la loi puis de la voter + budget. En France, le **Parlement** = **Assemblée Nationale et Sénat**.

-**Préambule** : introduction d'un texte officiel.

-**Précarité** : situation économique incertaine et fragile.

- **Promulguer** : action du président de décréter une loi valable et applicable.

-**Ratifier** : accepter en signant.

- **Référendum** : président de la République pose directement aux citoyens une question attendant une réponse par Oui ou par Non.

- **République** : système politique où la souveraineté appartient au peuple qui exerce le pouvoir politique par l'intermédiaire de représentants élus.

-**Recensement** : opération d'inscription en mairie des jeunes (à partir de 16 ans) en vue notamment de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté).

-**Résolution** : décision prise par le Conseil de sécurité de l'ONU et appliquée à l'échelle internationale (droit international).

- **Service Civique** : dispositif permettant aux jeunes d'exercer une mission au service de l'intérêt général pendant une durée maximale d'un an

-**Souveraineté nationale** : le peuple forme la nation et exerce le pouvoir.

« Gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple ».

-**Suffrage universel direct** : tous les citoyens français, des 2 sexes, majeurs (+ de 18 ans), jouissant de leurs droits civils et politiques, peuvent voter.

-**Suffrage universel indirect** : les citoyens élisent au suffrage universel direct les grands électeurs que sont les députés, les conseillers régionaux, généraux et municipaux qui à leur tour élisent les sénateurs.

-**Veto** : du latin « je m'oppose ». Au Conseil de Sécurité de l'ONU (Organisation des Nations Unies), les 5 membres permanents ; USA, Russie, Chine, Grande-Bretagne, France le possèdent et peuvent s'opposer à toute résolution (décision).